



DEMANDE DE RECOMPENSE D'EXCELLENCE DU PRESIDENT DE CLUB 2007-2008

Pour recevoir la récompense d'Excellence de Président de Club, chaque président de club qualifié doit faire remplir ce formulaire par le secrétaire de club et le faire approuver et signer par le gouverneur du district. Les présidents fondateurs de clubs organisés au cours des six premiers mois de l'exercice peuvent obtenir cette récompense. Dans les régions sans district le Lion coordinateur ou le président de région/zone provisoire doit signer ce formulaire complété. Le formulaire, dûment rempli, doit être adressé au Service Euro-Afrique au siège international ou transmis par fax au : 630-571-1693 au plus tard le **30 septembre 2008**. La récompense sera expédiée au gouverneur de district de 2008-2009 pour la présentation. Dans les régions sans district la récompense sera envoyée directement aux Lions coordinateurs ou au président du club de 2008-2009.

No. du Club (5 chiffres)	Nom du club	Date
Prénom/nom du Président de club de 2007-2008		No. de membre

Conditions d'obtention : Merci de cocher les cases correspondantes pour confirmer la réalisation de la condition et de fournir les informations complémentaires requises.

- 1. Le club a respecté la constitution et les statuts de l'association ainsi que les règlements du Conseil d'Administration International et a contribué à l'avancement des buts de l'association
- 2. Le club a réalisé au moins une œuvre sociale pendant l'année. Expliquer brièvement quelle est la teneur de cette activité : _____
- 3. Le président a assisté aux réunions Lions suivantes pendant l'année. (En cas d'urgence, un délégué du président de club peut y assister en son nom.)
 - (a) Au moins deux réunions de zone. Dates : _____ Lieu : _____
 - (b) Formation/orientation d'officiels de club. Date : _____ Lieu : _____
 - (c) Congrès de district, de district multiple ou Convention internationale. Préciser quelle réunion: _____
- 4. Le club a fait parvenir au siège international, dans les délais requis, les rapports suivants :
 - (a) Rapport Mensuel d'Effectif (C-23-A)
 - (b) Rapport annuel d'Officiels de Club (PU-101)
- 5. Le club est en règle envers le Lions Clubs International, le district multiple et le district à la fin de l'exercice au 30 juin
- 6. Le club a réalisé un gain net de l'effectif au 30 juin. Valeur du gain net :
- 7. Tous les nouveaux membres ont été correctement intronisés, orientés et ont participé aux œuvres sociales et/ou au travail d'une commission.
- 8. Le club a fait une contribution à la LCIF. Date : _____ Montant : _____ \$US

Quelle est la plus grande réalisation du club en 2007-2008?

Aucune demande de réévaluation du dossier de la part d'un président de club disqualifié ne sera prise en considération à moins de parvenir au siège international dans les douze (12) mois qui suivent l'achèvement du mandat du président de club et seulement si le formulaire original de demande a déjà été reçu au siège international.

Je certifie que les informations ci-dessus sont conformes aux dossiers de notre district.

Date	Signature du gouverneur de district de 2007-2008	District
------	--	----------